

Paris, le 5 avril 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Plusieurs médias font état ce matin d'informations concernant un match de la 32^{ème} journée du Championnat de France national de football, Fréjus-Saint-Raphaël – Colomiers qui s'est déroulé le 9 mai 2014.

L'Autorité de régulation des jeux en ligne (ARJEL) avait publié le 13 mai 2014 un communiqué de presse qui donnait les précisions suivantes :

- La rencontre n'étant pas offerte aux paris en ligne en France, l'ARJEL n'a pas eu à mener des contrôles sur ce match et n'a donc pas pu déceler d'anomalies ;
- Une procédure visant au blocage d'un site illégal proposant une offre sur ce match a été engagée.

Aujourd'hui l'ARJEL tient à rappeler, en les confirmant, ces informations.

- Dans le cadre de sa mission de protection des parieurs et de prévention des risques de manipulations, l'ARJEL en accord avec la Fédération française de football sélectionne avec soin l'offre proposée sur les sites agréés;
- Par ailleurs, l'ARJEL poursuit avec détermination les sites non agréés qui offrent en toute illégalité des possibilités de paris aux joueurs français.

A la veille de l'EURO 2016, l'ARJEL rappelle que les parieurs français peuvent consulter sur le site www.arjel.fr la liste des sites agréés pour jouer en toute sécurité.